

VENTE DE BIJOUX EN LIGNE : ORIE.FR, UN SITE À ÉVITER

ORIE, la bijouterie en ligne, promet « une idée de cadeau parfait pour les amis. » : porte-clés cœur, colliers couple, bagues anti-stress.

Ce dernier article arrive un peu tard à destination : les principales doléances sont malheureusement classiques (absence ou retards de livraison, difficulté à obtenir une réponse du service clients) et ne manquent pas d'engendrer de l'anxiété...

Inversement, le débit en compte ne tarde pas, et fait l'objet d'un paiement via un intermédiaire financier (**IUM-COMPANY**).

Parfois le libellé **ORIEPARIS** apparaît et ne peut que rassurer les clients potentiels.

Mais, si un consommateur a la curiosité de lire les mentions légales du site, il découvrira que **ORIE.FR** est, en fait, exploité par **LUCKYNA**, société créée en juillet 2022 à Londres. Autrement dit, avec un professionnel domicilié à l'étranger, les recours du consommateur deviennent plus problématiques.

Il reste à demander à son banquier l'application de la procédure «charge back» visant à contester l'écriture de carte bancaire. En cas de refus, le consommateur a tout avantage à exiger un écrit confirmant cette position et mentionnant le motif, puis à reprendre contact avec le **Réseau anti-arnaques**. Penser également à vérifier si une assurance dédiée à ce type de litiges n'est pas incluse dans le contrat de carte bancaire ou dans le pack de services bancaires.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY** cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page **Facebook** du **RAA**.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)